

La réforme des retraites d'Emmanuel Macron : régression « en marche »

Jean-Marie Harribey

2019

<http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/retraites/index-retraites.html>

<http://blogs/alternatives-economiques.fr/harribey>

Les réformes

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/20111-retraites-les-differentes-reformes-des-de-1993-2014>

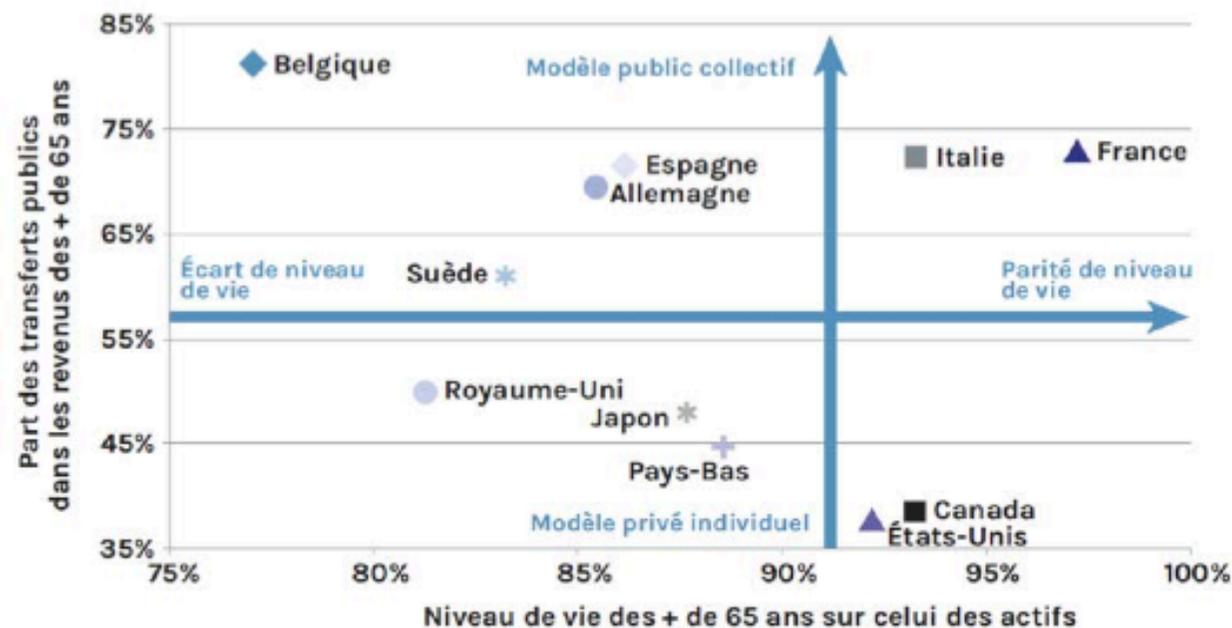
- 1987 (Seguin) : indexation des pensions sur les prix
- 1993 (Balladur) : pour le régime général, durée de cotisation à 40 ans, salaire annuel moyen des 25 meilleures années, création du FSV pour le minimum (financement par la CSG), et du Fonds de réserve pour les retraites en 1999 qui place ses actifs...
- 2003 (Fillon) : fonctionnaires à 40 ans entre 2004 et 2008 et indexation sur les prix, pour tous 41 ans en 2012 ; décote et surcote alignées ; pour les carrières longues, possibilité de partir avant 60 ans
- 2008 : application des règles de la fonction publique aux régimes EP à CIC et des professions à statut
- 2010 (Worth) : retraite à 62 ans en 2018 (puis en 2017 par la loi de finances 2012 ; durée de cotis à 41,5 ans pour la génération 1956 ; âge du taux plein à 67 ans ; départ antipé pour pénibilité
- 2013-2014 (Touraine) : un trimestre de plus tous les 3 ans de 2020 à 2035 (43 ans pour la génération de 1973) ; création du compte personnel de pénibilité, simplifié en 2017 (retrait de 4 facteurs de pénibilité et suppression des cotisations pénibilité).

Le projet de Macron

- Pourquoi changer de système ? alors que...

un niveau élevé de couverture obligatoire en France
en comparaison internationale

Classification des systèmes de retraite



Source : SG-COR d'après les données de l'OCDE, 2013.

Lecture : **sont compris dans les transferts publics, les minima de retraite, les retraites planchers et 1er niveau (+ les pensions AGIRC-ARRCO dans le cas de la France)**

En sont exclus, les revenus du capital, qui intègrent les dispositifs de retraites professionnels et individuels par capitalisation, ainsi que les revenus du patrimoine et les revenus du travail.

Source : « Vers un système universel de retraite, Principaux constats sur les système actuel, Enjeux du système cible », *op. cit.*, p. 29.

Le projet de Macron

- Le paradoxe soulevé par le COR

Comme les pensions sont désindexées de l'évolution des salaires, plus la croissance économique est forte (et donc, normalement, plus les salaires augmentent), plus les pensions représenteront une part plus faible dans le PIB.

Ainsi, d'après le COR, si la croissance économique est en moyenne de 1,8 % par an pendant le prochain demi-siècle, la part des pensions baissera de 14 % à 11,7 %. Mais si la croissance n'est que de 1 %, la part des pensions montera jusqu'à 14,5 %. Or, les prévisions de croissance sont très modérées.

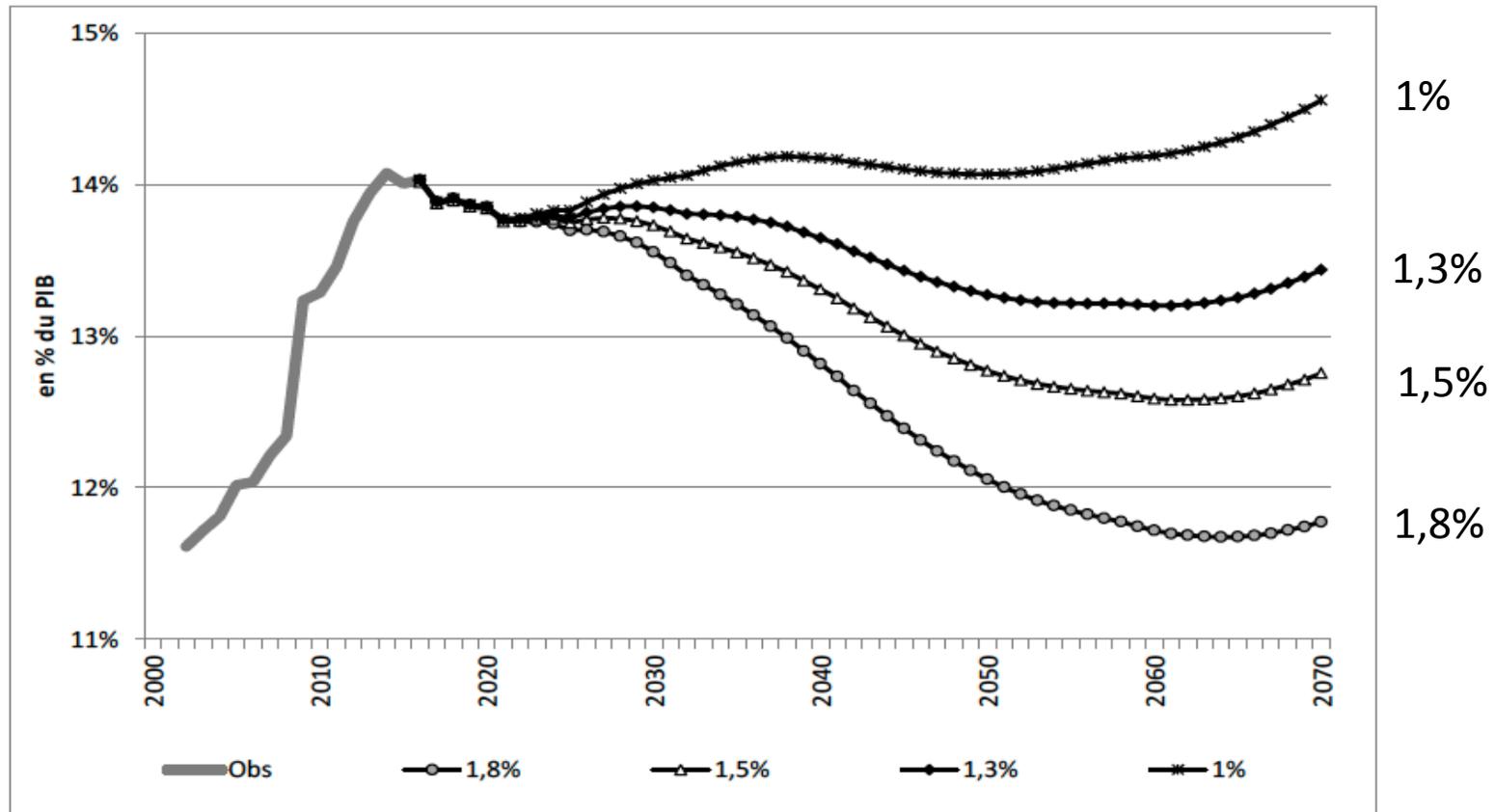
Solution : il s'agit de mettre à bas le système actuel de retraite pour garantir la baisse des pensions, ce que les précédentes réformes n'ont pas suffisamment réalisé aux yeux du gouvernement.

D'où le système à points prenant en compte l'ensemble de la carrière, pénalisant les plus faibles. D'où le passage à un système à cotisations définies et non plus à prestations définies.

Le projet de Macron

Projections de dépenses de retraite

Figure 2.1 – Dépenses du système de retraite observées et projetées
(en % du PIB)

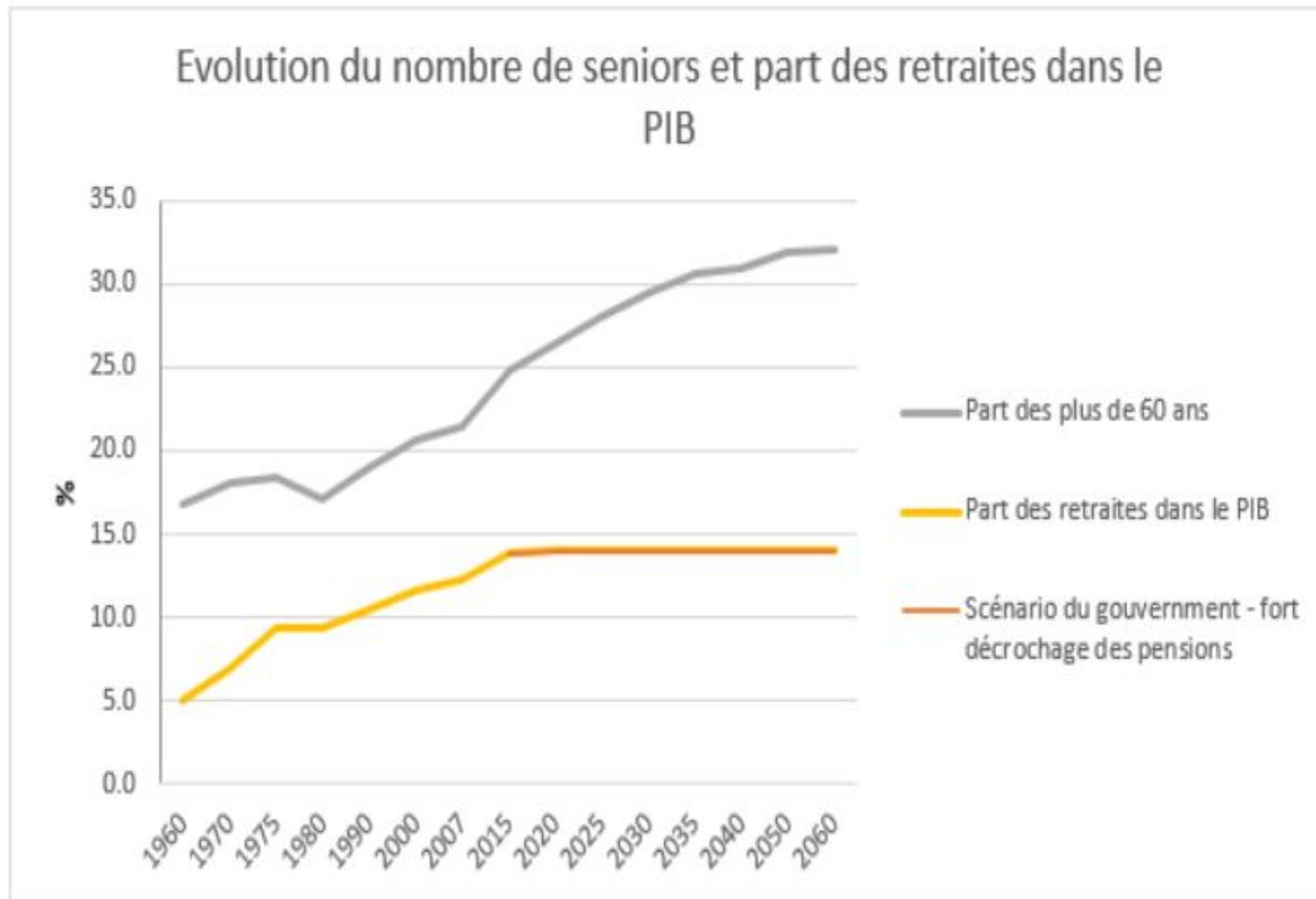


Note : données hors charges financières, hors dotations et reprises sur provisions, et hors transferts internes au système de retraite (transferts au sein des régimes de retraite et transferts avec le FSV). Pour les années 2013 à 2016, les charges exceptionnelles liées à la cession d'actifs immobiliers au RCI ne sont pas pris en compte. Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFP. Sources : rapports à la CCSS 2002-2015 ; projections COR – juin 2017.

Le projet de Macron

- D'où le système à points prenant en compte l'ensemble de la carrière, pénalisant les carrières les plus précaires, notamment celle des femmes.
- D'où le passage à un système à cotisations définies et non plus à prestations définies, où la valeur du point sert de variable d'ajustement.
- D'où le postulat autant absurde que cynique de l'invariance éternelle de la part des pensions dans le PIB

Le projet de Macron



Le projet de Macron

Valeur du point dans le rapport Delevoye

- Au début de la mise en place du système, dans une hypothèse de croissance de la productivité du travail de 1,3 % par an,
10 € de cotisation = 1 point
et la valeur du point « servi » = 0,55 € de pension
- Le rendement d'équilibre du système serait de $0,55/10 = 0,055 = 5,5 \%$
- Revalorisation des droits sur la base de l'évolution du salaire moyen par tête ?
- Quid de la revalorisation des pensions ? En dessous de l'inflation ? (2019 : 0,3 %; 2020 avec l'inflation pour les pensions < 2000 €/mois)

Projections entre deux générations de salariés du privé



Mathieu
né en 1961
employé dans
une entreprise privée
système actuel

-  commence à 22 ans
-  carrière continue
(ni chômage, ni temps partiel)
-  retraite à 64 ans



son fils **Mathias**
né en 1990
employé dans
la même entreprise
système Macron

-  commence à 22 ans
-  carrière continue
(ni chômage, ni temps partiel)
-  retraite à 64 ans

Sa pension représente
73 %
de son dernier salaire



Sa pension représentera
56 %
de son dernier salaire



Projections entre deux générations de salariées du public



Marie
née en 1961
fonctionnaire de catégorie B
dans une administration
système actuel

-  commence à 22 ans
-  carrière continue
(ni chômage, ni temps partiel)
-  retraite à 64 ans



sa fille **Maryam**
née en 1990
fonctionnaire de catégorie B
dans la même administration
système Macron

-  commence à 22 ans
-  carrière continue
(ni chômage, ni temps partiel)
-  retraite à 64 ans

Sa pension représente
64 %
de son dernier salaire



Sa pension représentera
54 %
de son dernier salaire



Les dispositifs de solidarité

- **Droits familiaux**

- Aujourd'hui : majoration de la pension de 10% à chacun des parents de 3 enfants ; mais proportionnelle à la pension : les 2/3 de 8 Mds vont aux hommes. De plus, MDA pour chaque enfant (4 trimestres aux mères et 4 aux père ou mère dans le privé; 2 dans le public)

- Projet : majoration de 5% par enfant, suppression des MDA et des 10% pour 3 enfants

- Perte pouvant aller jusqu'à 25 % (IPS).

- **Projet de pension de réversion** : ouvert à 62 ans, calcul sur 0,7 fois les revenus du couple. Les femmes dont la pension est faible au regard de celle de leur conjoint auront davantage que dans le système actuel

Besoins de financement en 2025 (COR) sans changement de législation

- Selon les rythmes de croissance économique et les conventions de compensation par l'État :
Entre 0,3 % et 0,7 % du PIB (7,9 à 17,2 Mds €)
- Allonger la durée de cotisation : 44 ou 46 ans ?
- Ou reporter l'âge de la retraite, ou fixer un âge du taux plein (COR : si on part avant, mais avec une pénalité même si on a 62 ans et toutes les années de cotisation) ou un âge pivot (Delevoye : 64 ans sans durée de cotisation, malus avant)
- Ou bien entre +0,7 point de cotisation et +1,5 point sur 5 ans
i.e. entre +0,14 point/an et +0,3 point/an
en moyenne : +1 point sur 5 ans, i.e. +0,2 point/an
- L'annulation de la décote à 67 ans subsistera-t-elle ?

Rapport COR 18 novembre 2019

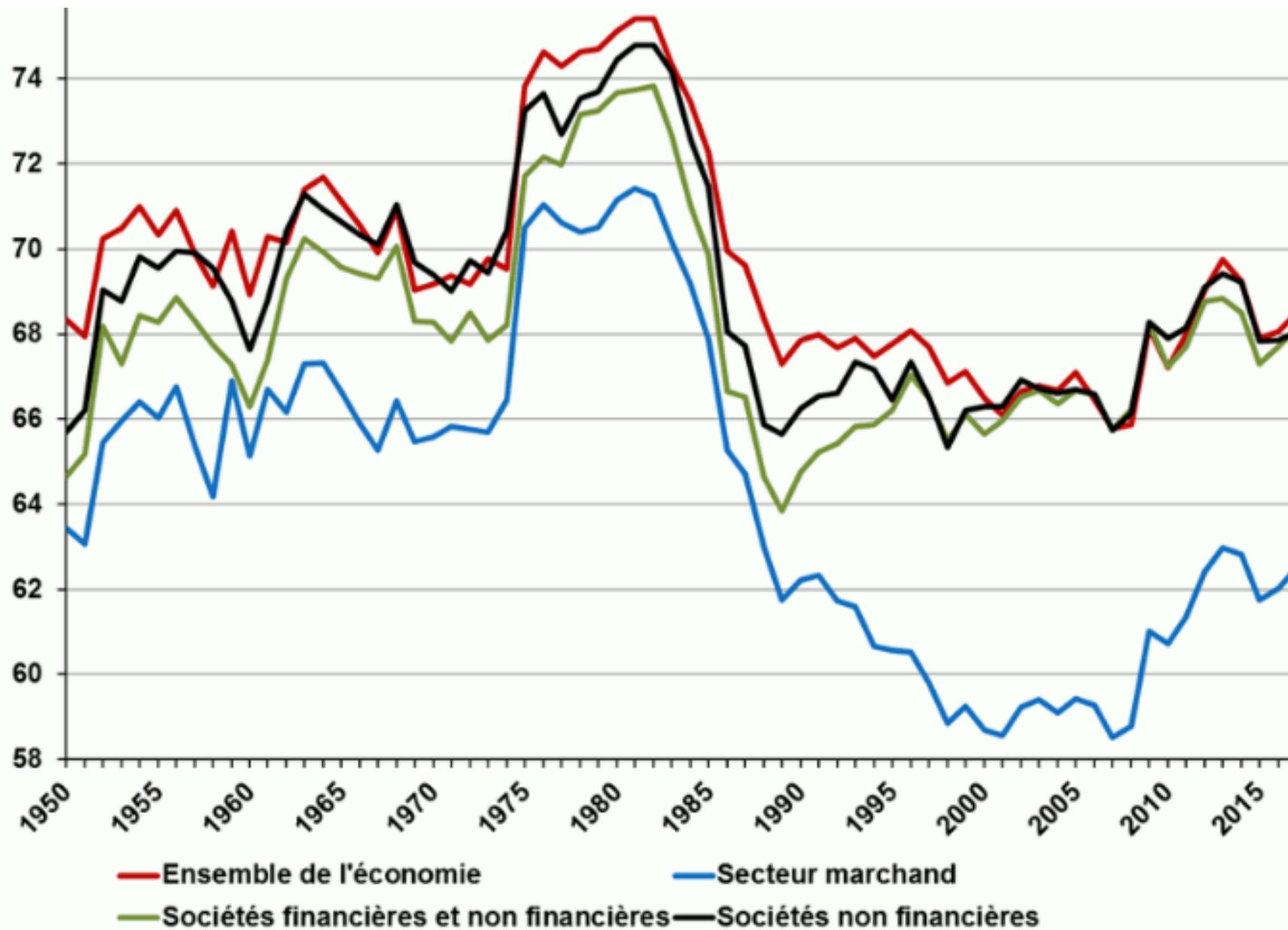
Convention	Scénario	Solde en 2025		Ajustements à effectuer (en écart à la situation de référence, en 2025)		
		En % du PIB	En Md€ 2018	Âge de départ à la retraite	Pension relative	Taux de prélèvement
EEC	1,8%	-0,3%	-7,9	+ 0,3 an	-1,1 pt	+ 0,7 pt
	1,5%	-0,3%	-8,1	+ 0,4 an	-1,1 pt	+ 0,7 pt
	1,3%	-0,3%	-8,3	+ 0,4 an	-1,2 pt	+ 0,7 pt
	1,0%	-0,3%	-8,7	+ 0,4 an	-1,2 pt	+ 0,8 pt
TCC	1,8%	-0,6%	-16,5	+ 0,7 an	-2,3 pt	+ 1,4 pt
	1,5%	-0,6%	-16,6	+ 0,7 an	-2,3 pt	+ 1,5 pt
	1,3%	-0,7%	-16,8	+ 0,7 an	-2,4 pt	+ 1,5 pt
	1,0%	-0,7%	-17,2	+ 0,8 an	-2,4 pt	+ 1,5 pt
EPR	1,8%	-0,4%	-10,4	+ 0,5 an	-1,5 pt	+ 0,9 pt
	1,5%	-0,4%	-10,5	+ 0,5 an	-1,5 pt	+ 0,9 pt
	1,3%	-0,4%	-10,7	+ 0,5 an	-1,5 pt	+ 0,9 pt
	1,0%	-0,4%	-11,0	+ 0,5 an	-1,6 pt	+ 1,0 pt

Les mystifications

- Un euro de cotisation donnera le même droit à tous ?
- Les âges ?
- Pénibilité ?
- Choix individuel ?
- Épargne ?
- La clause du grand-père ?
- Travailler tout au long de la vie ?
- Le partage entre pauvres et... pauvres... Rien sur le partage travail/capital

Part du travail dans la valeur ajoutée brute

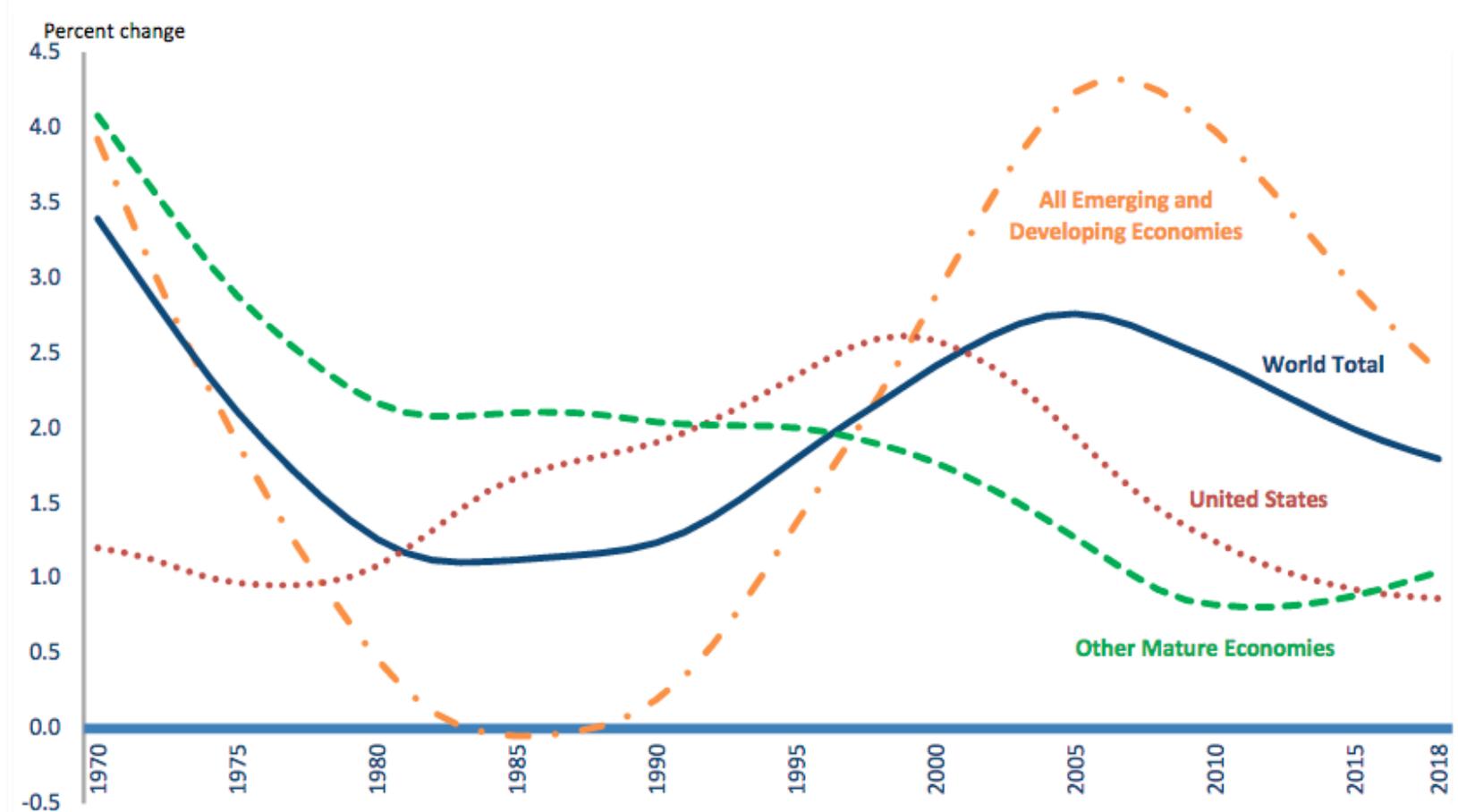
<https://blocnotesdeleco.banque-france.fr/billet-de-blog/part-du-travail-dans-la-valeur-ajoutee-un-diagnostic-difficile>



Contexte : Crise du capitalisme

Évolution du taux de variation de la productivité du travail dans le monde

CHART 1: Trend growth of GDP per Person Employed using HP filter, Major Regions, 1970-2018



Source: The Conference Board Total Economy Database™ (Adjusted version) March 2018.

Notes: Trend growth rates are obtained using HP filter, assuming $\lambda=100$; Regional labor productivity growth rates are aggregated using shares in nominal PPP converted GDP.

Face au projet de Macron : pistes alternatives

- Premier arbitrage : répartition entre capital et travail, d'autant plus crucial que les gains de productivité sont faibles.
- Toute évolution de la structure par âges de la population implique une modification de la répartition à l'intérieur de la masse salariale, difficile si on ne rétablit pas d'abord un partage entre capital et travail plus favorable à ce dernier, avec des salaires qui progressent au rythme de la productivité du travail.
- Indexation des pensions sur les salaires et ceux-ci sur la productivité.
- Unification des régimes par un taux de remplacement garanti.
- Augmenter le taux de cotisation vieillesse ; ou élargir l'assiette des cotisations (participation, intéressement, profits distribués), avec application du taux de cotisation au stade de la production.
- Assurer l'égalité des salaires hommes/femmes qui se répercutera sur les pensions.
- Derrière les retraites, le travail et l'emploi, la réduction du temps de travail, donc aussi la répartition des revenus, et cela d'autant plus que les gains de productivité seront faibles (crise écologique)...

Changer l'assiette des cotisations ?

(chiffres INSEE-TEE 2018)

- Masse salariale des entreprises : 864 Mds
- Salaires bruts : 651 Mds
- Cotisation sociales dites patronales : 213 Mds
- Excédent brut d'exploitation (EBE) : 405 Mds
- Excédent net d'exploitation (ENE) : 142 Mds (la différence étant la CCF : 263 Mds)
- D'où Valeur ajoutée nette (VAN) = $864 + 142 = 1006$ Mds
- Avec une croissance de 1 %/an : ENE = 152 Mds en 2025
- S'il manque 17 Mds en 2025, la seule application d'un taux de cotisation vieillesse sur cette partie supplémentaire de valeur ajoutée nette de $17/152 = 11,2$ % suffit pour les combler.
- Controverse : rupture avec le travail ? contributivité ? fiscalisation ? rapport de force au sein du capital ? fiction de la distinction cotisations salariales et patronales

Conclusion

- La bataille est globale : de l'économique au social, du politique au culturel.
- Face à l'idéologie libérale selon laquelle « chacun doit préparer sa retraite », il faut montrer qu'on ne finance jamais sa propre retraite (les actifs font toujours vivre les inactifs) et donc que seul un système collectif est porteur de sûreté et de solidarité.
- La question de la protection sociale ne peut être séparée de celle du travail et de l'emploi, tant du point de vue quantitatif que qualitatif
- On retrouve la problématique du social inséparable de l'écologie et vice versa

Bibliographie

- Attac et Fondation Copernic, *Retraites : l'heure de vérité*, Paris, Syllepse, 2010 ; *Retraites : l'alternative cachée*, Paris, Syllepse, 2013
- CGT, « Propositions pour améliorer les pensions de retraite », 2018, <http://cgt.fr/La-CGT-porte-des-propositions-pour-ameliorer-les-pensions-de-retraite.html>
- Conseil d'orientation des retraites, Rapports 2017, 2018 et 2019, <http://www.cor-retraites.fr>
- G. Cornilleau et H. Sterdyniak, « Faut-il une nouvelle réforme des retraites ? », *OFCE Policy brief*, n° 26, 2 novembre 2017, <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2017/pbrief26.pdf>
- J.-M. Harribey, « Travail dégradé et retraites sacrifiées, mais ce n'est pas inéluctable », 2018, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/retraites/retraites-reforme-macron.pdf> ; « La retraite à coups de poings », 2019, <https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2019/10/08/la-retraite-a-coups-de-poings> ; « Le grand-père ennemi de son petit-fils ? », 2019, <https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2019/11/06/le-grand-pere-ennemi-de-son-petit-fils> ; « Une obsession néolibérale: réformer les retraites », *Revue Espaces Marx*, Lille, n° 42, 2019.
- IPS, « Solidarité, gouvernance, financement : l'inquiétant visage du futur système des retraites », 17 sept. 2019 ; « Femmes, parents, cadres supérieurs, grand-père : le futur système des retraites sera-t-il réellement plus juste et plus simple pour tous ? », 26 nov. 2019
- C. Marty, « Retraites des femmes, un enjeu décisif pour toute réforme », *Les Possibles*, n° 18, 2018 ; « Réforme Delevoye: un projet régressif », *Les Possibles*, n° 21, Été 2019
- C. Ramaux et H.i Sterdyniak, « Retraites : le bel avenir est à portée de main, Contre les visions catastrophistes du COR », Note pour les Économistes atterrés, 3 juillet 2017, <http://www.atterres.org/sites/default/files/Note%20Retraites%20COR.pdf>

RETRAITES

L'HEURE DE VÉRITÉ

Jean-Marie Harribey / Pierre Khalifa / Christiane Marty (coord.)

Pierre Concialdi / Didier Horus / Michel Husson

Isaac Johsua / Marc Mangenot

Patrick Morvan / Daniel Rallet



cotisation nécessaire pour garantir le financement des retraites ? Cette mesure serait-elle « la plus juste » face à « cette chance formidable qu'est l'allongement de l'espérance de la vie », comme l'a affirmé François Hollande ? En aucun cas ! Les réformes précédentes ont déjà fortement réduit les droits à pensions et aggravé les inégalités entre les pensions des femmes et celles des hommes. À l'horizon 2060, la baisse des pensions par rapport aux salaires serait, en fonction des scénarios économiques, de 15 à 25 % supplémentaires. La réforme annoncée est, comme les précédentes, justifiée par un argument apparemment de bon sens : « On vit plus vieux, il faut donc travailler plus longtemps ». Idées reçues, contrevérités, manipulations, voilà ce que démonte ce livre en avançant des propositions. S'appuyant sur le contenu des rapports officiels, les auteurs montrent qu'une nouvelle régression sociale, qui obligerait à travailler toujours plus longtemps et à voir quand même la retraite baisser, n'est pas inéluctable. Une alternative existe, s'appuyant sur une mise à contribution des revenus du capital et sur le développement de l'activité utile. Plus qu'une question d'équilibre financier, les retraites posent celle de la société dans laquelle nous souhaitons vivre.

S532106

ISBN 978-2-84950-403-1



Retraites : l'alternative cachée

Jean-Marie Harribey, Christiane Marty (coord.)

Pierre Khalfa, Marc Mangenot, Daniel Rallet, Rozenn Perrot, Bernard Teper

JEAN-MARIE HARRIBEY

LA RICHESSE LA VALEUR ET L'INESTIMABLE

FONDEMENTS D'UNE CRITIQUE
SOCIO-ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE CAPITALISTE



JEAN-MARIE HARRIBEY

LES FEUILLES MORTES DU CAPITALISME

CHRONIQUES DE FIN DE CYCLE

LE BORD DE L'EAU

LETTRES LIBRES

Mateo Alaluf et Daniel Zamora (dir.)

CONTRE L'ALLOCATION UNIVERSELLE

LUX

FAUT-IL UN REVENU UNIVERSEL?

**Les Économistes atterrés
La Fondation Copernic**

Coordonné par Jean-Marie Harribey
et Christiane Marty

LES ÉDITIONS
DE L'ATELIER



Annexes

Réversion

- Si deux personnes en couple ont la même pension, au décès de l'une, Delevoye prévoit que l'autre percevra 0,7 fois la somme des deux pensions avant décès de la première : $0,7 \times 2 = 1,4$ fois l'une des pensions. Au lieu de $1 + 0,5 = 1,5$ fois dans le système actuel (sauf conditions de ressources).
- Si les deux perçoivent des pensions différentes, A et B avec $A > B$; au décès de A, B percevra $0,7 (A+B)$. Dans le système actuel, B aurait $B+0,5A$ après le décès de l'autre.
- $B + 0,5A > 0,7 (A+B)$?
- $\Leftrightarrow B + 0,5A > 0,7A + 0,7B \Leftrightarrow 0,3B > 0,2A \Leftrightarrow B > \frac{2}{3} A$.
- Le système actuel est plus avantageux si la pension de B est supérieure aux deux tiers de celle de A. Au contraire, si la pension de B est inférieure aux deux tiers de celle de A, le projet de Delevoye est plus avantageux.